International Rainwater Harvesting Alliance
Alianza Internacional para la Gestión del Agua de Lluvia (IRHA)
Alliance Internationale pour la Gestion de l'Eau de Pluie (IRHA)

CHARTE D'ADHÉSION

Au cours de la deuxième réunion de notre Comité directif qui s'est tenue en Octobre 2004 à Maharashtra, en Inde, il a été décidé que l'adhésion à l'Alliance devait être plus formelle. Jusqu'à alors, cette adhésion était gratuite. Cependant, notre Comité a considéré que sa formalisation serait un moyen de construire une organisation plus forte pour l'avenir, de créer un sentiment d'appartenance à un réseau mondial et de mieux estimer le nombre des membres actifs et des sympathisants de la Gestion de l'eau de pluie dans le monde.

A la suite de la recommandation de notre Comité directif, le Secrétariat a donc décidé, à partir d'octobre 2005, d'introduire une Charte d'adhésion avec une inscription formelle pour l'année 2006. En fixant une cotisation très faible (dans certaines catégories, l'adhésion est même gratuite), il souhaite montrer que le véritable objectif de cette action n'est pas financier, mais le renforcement institutionnel du mouvement de Gestion de l'eau de pluie.

En avril 2009, la charte d'adhésion a été modifiée. Le nouveau système incorpore une cotisation d'entrée pour les nouveaux membres qui remplace la cotisation annuelle. Toutefois, les frais annuels d'origine resteront maintenus en ce qui concerne le secteur privé. Les nouvelles conditions d'adhésion sont expliquées plus loin dans le texte.

Ce document énonce les différentes catégories d'adhésion disponibles au sein de l'IRHA, ainsi que les droits et les avantages de chaque catégorie. Les détails spécifiques de la charte peuvent être modifiés en tout temps à la discrétion du Comité directif de l'IRHA, de façon à refléter les besoins des membres. Toute modification de la charte d'adhésion sera publiée dans le bulletin *bRAINstorming* de l'IRHA.

QUELS SONT LES BUTS DE L'IRHA ?

L'IRHA a été créée en Septembre 2002 lors du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg, où les gestionnaires de l'eau de pluie des 5 continents ont exprimé la nécessité d'un organisme fédérateur, sous la forme d'une alliance internationale. Ses objectifs étaient d'unifier et faire grandir le mouvement dans le monde entier, afin de bâtir sur les réalisations dans le domaine de la Gestion de l'eau de pluie. Auparavant, celles-ci était promues et diffusées seulement au sein d'un groupe restreint de scientifiques et d'ingénieurs. Ainsi, l'IRHA a reçu la mission de travailler en vue de la création d'un réseau mondial engagé dans la réalisation des Objectifs de développement du millénaire. Depuis sa fondation, l'IRHA a entrepris de rassembler des gens et des organisations ayant un intérêt dans le développement de la récolte d'eau de pluie.

En travaillant dans le but d'étendre son réseau dans le monde entier, l'IRHA est désormais l'une des organisations les plus éminentes dans le domaine de la Gestion de l'eau de pluie. Elle vise à soutenir la croissance et la direction future de la GePluie en offrant un forum où ses membres puissent travailler ensemble pour leur bénéfice mutuel.

En tant que représentant et corps fédéraliste de ceux qui sont impliqués dans la Gestion de l'eau de pluie, l'IRHA défend les intérêts communs de ses membres. Pour l'IRHA, la Gestion de l'eau de pluie est une composante essentielle de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), une partie de la stratégie de réduction de la pauvreté et un outil puissant pour l'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau.

Pour l'IRHA et ses membres, les principaux domaines d'activité sont :

1. La conservation des sols et la sécurité alimentaire ;
2. La consommation de l'eau dans les ménages :
    - afin d'avoir de l'eau potable ;
    - à des fins productives ;
    - pour l'assainissement, l'hygiène et le bien-être des nourrissons ;
3. Le développement des bassins versants ;
4. La réduction du danger des catastrophes naturelles et l'adaptation aux changements climatiques :
    - la sécheresse ;
    - les inondations ;
    - les glissements de terrain ;
    - les incendies de forêt ;
    - autres.
5. La conservation des écosystèmes et la recharge des aquifères ;
6. La politique et la législation en ce qui concerne l'utilisation de l'eau de pluie;
7. La microfinance.

Depuis 2003, l'IRHA a été de plus en plus reconnue comme un facteur d'unité et d'influence internationale dans le domaine de la GePluie. Dans ce rôle, l'IRHA a établi des relations avec de nombreuses organisations dans le domaine de la gestion de l'eau de pluie, telles que des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations de la société civile (OSC), des organismes des Nations Unies, des agences internationales et gouvernementales, des entreprises privées et des particuliers du monde entier.

CHARTE D'ADHÉSION

Article 1. Qui peut devenir membre ?

Peuvent être membres de l'IRHA :

- Des ministères ou des organismes d'État liés à l'environnement, à l'eau, à l'agriculture, au travail ou à d'autres domaines similaires ;
- Des autorités locales ou régionales engagées dans l'environnement, l'eau, l'agriculture, l'éducation et les programmes de santé ;
- Les organismes des Nations Unies ;
- Des institutions financières internationales, nationales et locales ;
- Les bailleurs de fonds des gouvernements nationaux ;
- Des institutions gouvernementales régionales et locales ;
- Des personnalités de renom qui ont grandement contribué à la propagation de la GePluie ;
- Les universités, les écoles polytechniques, les collèges agricoles ainsi que leurs chercheurs et professeurs ;
- Toutes les organisations privées qui soutiennent la GePluie ;
- Les organismes professionnels (des entreprises privées ou des associations) qui travaillent dans le secteur de l'eau et l'environnement ;
- Des réseaux régionaux et associations nationales de GePluie ;
- Les ONG et les OSC actives dans le domaine de l'environnement et des ressources en eau, qui soutiennent ou mettent en œuvre des activités de GePluie ;
- D'autres organismes de développement ou des agences de secours humanitaire impliquées dans la GePluie ou d'autres activités de gestion des ressources en eau ;
- Les personnes et les étudiants ayant un intérêt personnel ou professionnel dans la GePluie.

Article 2. Catégories d'adhésion

2.1 Ambassadeur de bonne volonté

Des personnalités éminentes des milieux politique, scientifique ou culturel qui aident à la promotion de l'utilisation et à la gestion de l'eau de pluie, seront désignées Ambassadeurs de bonne volonté de l'IRHA.

2.2 Membre d'honneur

Des personnalités de renom, qui comprennent, soutiennent ou qui ont grandement contribué à la promotion de la GePluie et aux problèmes connexes, pourraient être invités à être membres d'honneur de l' IRHA.

L'Alliance confère ce titre à des personnes qui ont consacré leurs connaissances et leur énergie à élever et à renforcer le mouvement de la GePluie. Pas plus d'une personne par année ne sera invitée à devenir membre d'honneur.

2.3 Membre institutionnel

Les organismes gouvernementaux (des ministères de l'eau, des ressources naturelles, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture, du développement ou des affaires étrangères), les autorités engagées dans l'environnement, l'eau ou l'agriculture au niveau local ou régional, les agences des Nations Unies, le gouvernement des pays donateurs, les institutions financières internationales, les universités, les bailleurs de fonds privées ou institutionnels peuvent tous être acceptés en tant que membres institutionnels de l'Alliance.

Droits et obligations spécifiques à cette catégorie:

Cette catégorie d'adhésion est destinée aux institutions qui reconnaissent le travail de l'IRHA dans le domaine de la gestion des eaux pluviales dans le but d'accroître l'accès à l'eau, de préserver les ressources naturelles et l'énergie, d'améliorer la santé, de stimuler les rendements agricoles et de promouvoir le développement durable. Ces membres soutiennent les actions de l'IRHA et contribuent à la croissance dynamique du mouvement de la GePluie dans le monde entier.

Les membres institutionnels potentiels de l'Alliance seront contactés par le Secrétariat de l'IRHA. Ils seront exemptés de payer la cotisation d'entrée. L'adhésion sera établie par un mémorandum d'accord signé par le Secrétariat de l'IRHA et par l'Institution ou par une lettre signée par l'IRHA.

2.4 Organisations membres

L'adhésion pour des organisations est adressée à des réseaux régionaux de la GePluie et à des associations nationales de GePluie ; des ONG et des OSC actives dans les domaines de l'environnement ou des ressources en eau, qui soutiennent ou mettent en œuvre des activités de GePluie, des organismes de développement ou des agences de secours humanitaire impliquées dans la GePluie ou d'autres activités de gestion des ressources en eau, d'autres organisations qui soutiennent la GePluie, les organisations professionnelles (des entreprises privées ou des associations) qui travaillent dans le secteur de l'eau et l'environnement.

Une organisation membre doit être un utilisateur ou supporteur reconnu des théories, des concepts et des pratiques de la GePluie. Une organisation membre peut également être une organisation alliée à l'utilisateur ou supporteur des théories, des concepts et des pratiques de la GePluie. Enfin, une organisation membre peut être un groupe d'intérêt particulier dont l'adhésion, aux yeux du Comité directif, aidera à atteindre les objectifs de l'IRHA.

Avantages spécifiques pour cette catégorie :

Une organisation membre de IRHA aura la possibilité :

1. De nommer un délégué pour se présenter aux élections du Conseil consultatif de l'IRHA ;
2. D'avoir un lien de et vers le site web de l'IRHA, et d'avoir accès à la base de connaissances de ses membres ;
3. De s'adresser au Secrétariat de l'IRHA afin de formuler la demande d'être assisté dans la formulation des projets et la collecte de fonds ;
4. De proposer des membres clé de leur personnel en qualité de candidats pour les cours internationaux de formation organisés par l'IRHA (les candidats membres auront la priorité sur les non-membres) ;
5. De présenter ses projets et travaux de mise en oeuvre par l'intermédiaire de l'IRHA pour qu'ils soient promus et pour les faire participer à des prix internationaux, et pour qu'ils soient montrés dans une exposition internationale ainsi que d'autres événements.
6. Une organisation membre avec une expérience confirmée dans la théorie ou le travail de mise en œuvre de la GePluie, peut être invitée à collaborer avec l'IRHA dans ses cours de formation internationaux annuels.

Les détails d'adhésion d'une organisation sont donnés dans l'article 5.

2.5 Adhésion particuliers

Les membres particuliers peuvent être :

- Des personnes impliquées dans la Gestion de l'eau de Pluie par la mise en oeuvre sur leurs propres terrains et bâtiments, ou qui voudraient diffuser leurs expériences ;
- Des chercheurs et professeurs de différentes écoles techniques, des départements universitaires, des institutions scientifiques, etc., professionnellement impliqués dans le domaine de la GePluie.
- Des étudiants en développement, en hydrologie, en agriculture et d'autres thèmes, qui seront des professionnels impliqués dans la résolution des problèmes liés à l'accès à l'eau ;
- Toute autre personne intéressée dans le domaine de la GePluie.

Avantages spécifiques pour cette catégorie :

Les membres particuliers auront la possibilité :

1. D'avoir un lien de et vers le site web de l'IRHA ;
2. D'envoyer des informations au bulletin de l'IRHA ;
3. D'être un candidat prioritaire pour un cours de formation international organisé par l'IRHA.
4. De promouvoir leurs projets et travaux de mise en œuvre dans des expositions internationales et autres manifestations par l'intermédiaire de l'IRHA.
5. D'aider d'autres membres de la GePluie dans la formulation des projets et leur mise en œuvre.

Les détails de l'adhésion particuliers sont donnés dans l'article 5.

2.6 Membres du secteur privé

Il s'agit des membres des entreprises privées, et des organisations ou des réseaux industriels et commerciaux.

Avantages spécifiques pour cette catégorie :

Les membres du secteur privé auront la possibilité :

1. D'avoir un lien de et vers le site web de l'IRHA ;
2. D'envoyer des informations au bulletin de l'IRHA ;
3. D'avoir leurs produits, projets ou actions promus par l'IRHA au niveau national ou international ;
4. D'être un candidat prioritaire pour une formation internationale organisée par l'IRHA.
5. De promouvoir leurs projets et travaux de mise en œuvre dans des expositions internationales et autres manifestations par l'intermédiaire de l'IRHA.
6. D'aider d'autres membres de la GePluie dans la formulation des projets et leur mise en œuvre.

Les détails de l'adhésion des membres privés sont donnés dans l'article 5.

2.7 Adhésion des partenaires de la GePluie

L'adhésion des partenaires de l'IRHA prévoit un mécanisme pour les membres concernés par les besoins en eau dans le monde entier qui souhaitent faire une contribution facultative. Les avantages de cette catégorie sont plus importants que ceux de l'adhésion simple. La contribution d'un partenaire en GePluie irait aux activités régionales ou nationales dans une région du monde choisie par lui, ou serait attribuée au budget de base des coûts.

Article 3. Droits et obligations du Secrétariat de l'IRHA

Les principales obligations du Secrétariat de l'IRHA vis-à-vis de ses membres sont les suivantes :

- Continuer de construire une alliance de réseaux de la GePluie, diversifiée mais unie, dans le but de diffuser la philosophie, la politique et la pratique de la GePluie ;
- Aider au renforcement des capacités des associations de la GePluie nouvellement créées ;
- Aider les membres à partager leurs expériences, leurs succès, leurs échecs, leurs connaissances et leurs plans entre eux par la mise en place d'un réseau ;
- Organiser des cours de formation afin d'améliorer les connaissances et les compétences de ses membres ;
- Aider les membres dans la formulation des projets de la GePluie et l'activité de collecte de fonds y relative ;
- Contribuer à la présentation des projets et des travaux de mise en oeuvre de ses membres pour des prix internationaux ;
- Présenter les projets et travaux de mise en oeuvre de ses membres dans des forums de développement et des conférences, en maintenant et promouvant le nom de leurs auteurs, ce qui facilite la collecte ultérieure de fonds et la reconnaissance des organismes donateurs ;
- Promouvoir la coopération et les échanges Sud-Sud et Nord-Sud;
- Œuvrer pour l'inclusion des programmes d'étude sur la GePluie dans les universités et dans des instituts d'hydrologie, d'agriculture et de développement ;
- Promouvoir la GePluie comme un outil pour le développement durable et la prévention des conflits entre tous les organismes des Nations Unies travaillant dans le domaine du développement ou de l'aide humanitaire ;
- Publier des informations gratuitement dans son bulletin d'information électronique *bRAINstorming*, disponible pour tous les membres, et attirer l'attention sur les diverses questions concernant la GePluie.
- Publier des articles courts dans le bulletin d'information sur les réalisations de ses membres dans le domaine de la GePluie.

Le bulletin électronique de l'IRHA, *bRAINstorming*, est disponible aussi bien pour les membres que pour les non-membres.

Article 4. Droits et obligations des membres

Les membres ont le droit :

- D'utiliser le titre de « Membre de l'Alliance internationale pour la gestion de l'eau de pluie » dans toute leur littérature;
- De présenter une demande au Secrétariat de l'IRHA pour une prestation spécifique octroyée dans leur catégorie de membre ;
- De recevoir des informations, d'exposer leurs opinions et présenter des idées et des propositions, soit au Secrétariat, soit au Comité directif.

Les membres ont l'obligation :

- De soutenir la politique et l'activité de l'IRHA en payant leur cotisation;
- De soutenir les activités du Secrétariat de l'IRHA en coopérant dans la diffusion de leurs propres réalisations en GePluie ou celles d'autres membres ;
- De désigner un de leurs employés pour les représenter auprès du Secrétariat de l'IRHA.

Article 5. Cotisations d'entrée*

Le paiement devra être effectué au moment de l'adhésion avec le formulaire ad hoc.

Cotisation d'entrée / **Organisation**	80 CHF
Cotisation d'entrée / **Particuliers**	30 CHF
Cotisation d'entrée / **Étudiants**	25 CHF
Cotisation annuelle **Secteur privé**	500 CHF
Cotisation annuelle **Secteur privé** (moins de six membres du personnel)	250 CHF

Adhésion de partenaires sponsors :

Class	**Pays à bas revenu****	**Autres pays**
Partenaire Bronze	160 CHF	320 CHF
Partenaire Argent	320 CHF	650 CHF
Partenaire Or	650 CHF	1,300 CHF

**Les prix sont basés sur le Franc Suisse (CHF). Les paiements en dollars US et en Euros sont sujets à variations selon les taux de change. Les prix en dollars US et en Euros peuvent être trouvés sur notre site internet.*

** Veuillez trouver la liste des pays à bas revenu sur le site :

http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/DATASTATISTICS/0,,contentMDK:20421402~pagePK:64133150~piPK:64133175~theSitePK:239419,00.html#Low_income

Coordonnées bancaires de l'IRHA

Nom : INTERNATIONAL RAINWATER HARVESTING ALLIANCE (IRHA)
Code SWIFT/BIC: UBSWCHZH80A

IBAN (POUR EUROS): CH5400240240425311 40M
IBAN (POUR CHF): CH4500240240425311 00D

Vous pouvez également effectuer le paiement online - sur notre site via Paypal ou carte de crédit.

http://www.irha-h2o.org/?page_id=38&lang=fr

Charte d'adhésion de l'IRHA
Genève, Avril 2009

International Rainwater Harvesting Alliance
Alianza Internacional para la Gestión del Agua de Lluvia (IRHA)
Alliance Internationale pour la Gestion de l'Eau de Pluie (IRHA)

Formulaire d'inscription pour les organisations

Nom de l'organisation : _____

Site Internet : _____

Nom de la personne à contacter : _____

- Poste occupé : _____

- Téléphone : _____

- Adresse électronique : _____

Adresse de l'organisation : _____

Ville : _____

Canton / Province / Autre : _____Code postal : _____

Pays : _____

Information de l'organisation :

Secteur :_____

Activités Principe :_____

Cotisation d'entrée

80 CHF
(Voir site pour les frais en dollars américains et en euros)

Comptes bancaires *(Veuillez svp en choisir un)*

Code SWIFT/BIC: UBSWCHZH80A

IBAN (pour EUROS) : CH5400240240425311 40M
IBAN (pour CHF) : CH4500240240425311 00D

Vous pouvez également effectuer le paiement online - sur notre site via Paypal ou carte de crédit.

Date :	**Signature :**

Veuillez retourner le formulaire d'inscription au secretariat@irha-h2o.org
Au cas où d'autres informations seraient nécessaires, un membre de l'équipe du Secrétariat de l'IRHA prendra contact avec vous.

International Rainwater Harvesting Alliance
Alianza Internacional para la Gestión del Agua de Lluvia (IRHA)
Alliance Internationale pour la Gestion de l'Eau de Pluie (IRHA)

Formulaire d'inscription pour les particuliers

Nom : _____

Prénom : _____

Occupation : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Canton / Province / Autre : _____Code postal : _____

Pays : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Informations générales

Occupation : _____

Entreprise / Institution (si nécessaire):_____

Catégorie et cotisation d'entrée *(Veuillez svp en cocher une case)*

☐ Membre actif professionnellement 30 CHF
☐ Étudiant 25 CHF

(Voir site pour les frais en dollars américains et en euros)

Comptes bancaires (*Veuillez svp en choisir un)*

Code SWIFT/BIC: UBSWCHZH80A

IBAN (pour EUROS) : CH5400240240425311 40M
IBAN (pour CHF) : CH4500240240425311 00D

Vous pouvez également effectuer le paiement online - sur notre site via Paypal ou carte de crédit.

Date :	**Signature :**

Veuillez retourner le formulaire d'inscription au secretariat@irha-h2o.org

Au cas où d'autres informations seraient nécessaires, un membre de l'équipe du Secrétariat de l'IRHA prendra contact avec vous.

International Rainwater Harvesting Alliance
Alianza Internacional para la Gestión del Agua de Lluvia (IRHA)
Alliance Internationale pour la Gestion de l'Eau de Pluie (IRHA)

Formulaire d'inscription pour le secteur privé

Nom de l'entreprise : _____

Domaine d'activité : _____

Nom et prénom du représentant : _____

Poste occupé par la personne à contacter : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Ville : _____

Canton / Province / Autre : _____Code postal : _____

Pays : _____

Téléphone : _____Fax : _____

Adresse électronique : _____

Site Internet :_____

Cotisation annuelle

500 CHF
(Voir site pour les frais en dollars américains et en euros)

☐ Nous souhaitons que nos produits/activités soient promus par l'IRHA
☐ Nous ne souhaitons pas que nos produits/activités soient promus par l'IRHA

Comptes bancaires (*Veuillez svp en choisir un*)

Code SWIFT/BIC: UBSWCHZH80A

IBAN (pour EUROS) : CH5400240240425311 40M
IBAN (pour CHF) : CH4500240240425311 00D

Vous pouvez également effectuer le paiement online - sur notre site via Paypal ou carte de crédit.

http://www.irha-h2o.org/?page_id=38&lang=fr

Business Directory

S'il vous plaît fournir une brève description (environ 40 mots) de l'entreprise, ce qui sera visible sur la page « Business Directory » de notre site Web:

_____
_____
_____
_____
_____
_____

S'il vous plaît choisir le produit / service décrit le mieux votre entreprise:

☐ Divers

☐ Stockage

☐ Les systèmes de contrôle

☐ GEPluie structures

☐ Filtres

☐ Pompes

☐ Autre

Si d'autres s'il vous plaît spécifier _____

Logo de l'entreprise

S'il vous plaît inclure le logo de l'entreprise au format jpeg lorsque vous retourner le formulaire de demande dûment rempli.

Veuillez retourner le formulaire d'inscription au secretariat@irha-h2o.org
Au cas où d'autres informations seraient nécessaires, un membre de l'équipe du Secrétariat de l'IRHA prendra contact avec vous.

Date:	**Signature:**

International Rainwater Harvesting Alliance
Alianza Internacional para la Gestión del Agua de Lluvia (IRHA)
Alliance Internationale pour la Gestion de l'Eau de Pluie (IRHA)

Formulaire d'inscription pour le secteur privé

Pour les entreprises de moins de six membres du personnel

Nom de l'entreprise : _____

Domaine d'activité : _____

Nom et prénom du représentant : _____

Poste occupé par la personne à contacter : _____

Adresse de l'entreprise: _____

Ville : _____

Canton / Province / Autre : _____Code postal : _____

Pays : _____

Téléphone : _____Fax : _____

Adresse électronique : _____

Site Internet :_____

Cotisation annuelle

250 CHF
(Voir site pour les frais en dollars américains et en euros)

☐ Nous souhaitons que nos produits/activités soient promus par l'IRHA
☐ Nous ne souhaitons pas que nos produits/activités soient promus par l'IRHA

Comptes bancaires (*Veuillez svp en choisir un)*

Code SWIFT/BIC: UBSWCHZH80A

IBAN (pour EUROS) : CH5400240240425311 40M
IBAN (pour CHF) : CH4500240240425311 00D

Vous pouvez également effectuer le paiement online - sur notre site via Paypal ou carte de crédit.

http://www.irha-h2o.org/?page_id=38&lang=fr

Business Directory

S'il vous plaît fournir une brève description (environ 40 mots) de l'entreprise, ce qui sera visible sur la page « Business Directory » de notre site Web:

_____
_____
_____
_____
_____
_____

S'il vous plaît choisir le produit / service décrit le mieux votre entreprise:

☐ Divers

☐ Stockage

☐ Les systèmes de contrôle

☐ GEPluie structures

☐ Filtres

☐ Pompes

☐ Autre

Si d'autres s'il vous plaît spécifier _____

Logo de l'entreprise

S'il vous plaît inclure le logo de l'entreprise au format jpeg lorsque vous retourner le formulaire de demande dûment rempli.

Veuillez retourner le formulaire d'inscription au secretariat@irha-h2o.org
Au cas où d'autres informations seraient nécessaires, un membre de l'équipe du Secrétariat de l'IRHA prendra contact avec vous.

Date:	**Signature:**

International Rainwater Harvesting Alliance
Alianza Internacional para la Gestión del Agua de Lluvia (IRHA)
Alliance Internationale pour la Gestion de l'Eau de Pluie (IRHA)

Formulaire d'inscription pour les sponsors

Nom : _____

Prénom : _____

Organisation (si nécessaire) : _____

Profession/Titre : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Canton / Province / Autre : _____ Code postal : _____

Pays : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Adresse électronique : _____

Site Internet : _____

Informations générales

Occupation : _____

Entreprise / Institution (si nécessaire): _____

Catégorie et cotisation d'entrée

Droits d'entrée pour cette catégorie :

Classe	Pays à revenue élevé	Pays à revenue modeste
Bronze	320CHF	160CHF
Argent	650CHF	320CHF
Or	1,300CHF	650CHF

(Voir site pour les frais en dollars américains et en euros)

☐ J'accepte que notre partenariat soit diffusé
☐ Je prefère que notre partenariat ne soit pas diffusé

Comptes bancaires *(veuillez en chosir un)*

Code SWIFT/BIC: UBSWCHZH80A

IBAN (pour EUROS) : CH5400240240425311 40M
IBAN (pour CHF) : CH4500240240425311 00D

Date :	**Signature :**

Veuillez retourner le formulaire d'inscription au secretariat@irha-h2o.org

Au cas où d'autres informations seraient nécessaires, un membre de l'équipe du Secrétariat de l'IRHA prendra contact avec vous.

Vous pouvez également effectuer le paiement online.